

Jeux de mémoires, jeux de miroirs : appropriations historiques et justifications langagières des langues amazighe, arabe et tunisienne

Myriam Achour-Kallel

Number 13-14, Spring–Fall 2021

Langues et idéologies au Maghreb

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092752ar>

DOI: <https://doi.org/10.17118/11143/19264>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS)

ISSN

2369-6761 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Achour-Kallel, M. (2021). Jeux de mémoires, jeux de miroirs : appropriations historiques et justifications langagières des langues amazighe, arabe et tunisienne. *Circula*, (13-14), 185–201. <https://doi.org/10.17118/11143/19264>

© Myriam Achour-Kallel, 2022



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



TITRE: JEUX DE MÉMOIRES, JEUX DE MIROIRS : APPROPRIATIONS HISTORIQUES ET JUSTIFICATIONS LANGAGIÈRES DES LANGUES AMAZIGHE, ARABE ET TUNISIENNE

AUTEUR: MYRIAM ACHOUR-KALLEL, UNIVERSITÉ DE TUNIS

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉROS 13-14 : *LANGUES ET IDÉOLOGIES AU MAGHREB*

DIRECTEUR: FOUED LAROSSI, UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

ANNÉE: 2021

PAGES: 185 - 202

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/19264](http://hdl.handle.net/11143/19264)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/19264](https://doi.org/10.17118/11143/19264)

Jeux de mémoires, jeux de miroirs : appropriations historiques et justifications langagières des langues amazighe, arabe et tunisienne

Myriam Achour-Kallel, Université de Tunis
myriamkallel@yahoo.fr

1. Introduction

Au printemps 2018, au Centre d'arts vivants Safia Farhat, à Radès, dans la banlieue sud de Tunis, s'est tenue une exposition collective nommée *Histoire(s)*. L'artiste plasticienne Aicha Filali y a planté un « arbre-histoire » (Figure 1). Comme son nom l'indique, il s'agit d'une sculpture composée d'un tronc et de branches sur lesquels des rétroviseurs sont disposés. Ils sont de formes différentes : ronde, ovale, carrée, rectangulaire ; ils ont des emplacements différents : ils sont situés à des hauteurs et à des latitudes différentes de l'arbre si bien qu'ils ne sont que partiellement visibles, même quand le spectateur fait le tour complet de l'arbre ; enfin, les miroirs sont orientés de telle façon qu'ils ne peuvent refléter les mêmes images : certains sont dirigés à droite, d'autres à gauche, d'autres plutôt vers le haut, d'autres, encore, vers le bas. Au-dessous de ces rétroviseurs, des dates sont gravées sur l'arbre marquant des événements importants de l'histoire tunisienne. Les 17 dates vont de 1846, année de l'abolition de l'esclavage, à 2014, année de la rédaction de la Constitution abrogeant celle de 1959, en passant par la fondation du parti destourien (1934), l'indépendance (1956) ou les émeutes du pain (1978).



Figure 1 : *Arbre-histoire* © Aicha Filali

L'allégorie suggérée par l'artiste détourne, d'abord, l'entendement des rétroviseurs censés montrer des objets situés dans une spatialité vers celui suggérant des événements inscrits dans une temporalité ; le rétroviseur ne reflète plus des objets physiquement situés derrière soi, mais bien des événements situés dans une temporalité passée. Ensuite, cette sculpture suggère l'idée que cette temporalité passée est fragilisée par un infini fractionnement : l'existence de ces événements passés ne prend son (ses) sens qu'à partir des positionnements du spectateur. La variété des formes, des emplacements et des orientations des rétroviseurs ne permet à quiconque de percevoir un passé unique. Les passés sont multiples et dépendent largement de celle ou celui qui observe. Dès lors, ils ne peuvent être appréhendés que par tessons, nécessairement situés. Si bien que ce retour au passé prend sens à partir d'un moment présent, d'un ici et maintenant. Somme toute, et à la lumière d'un jeu de miroirs, la sculpture décrit vraisemblablement, en substance, ce que la mémoire est à l'histoire : des tessons interprétés.

2. Cadre général

La Tunisie a été le lieu d'une intense rupture politique depuis janvier 2011. Son président a quitté précipitamment une Tunisie marquée par des décennies de régime autoritaire. Depuis 1987, Ben Ali a été le deuxième président de la République succédant à une trentaine d'années de règne d'un Habib Bourguiba (1903-2000) de plus en plus vieilli et malade. Loin était sa jeunesse durant laquelle, vaillant, il a joué un rôle clé dans l'indépendance du pays (1956). Mais, avant d'être occupée par la France (1881), la Tunisie a été sous emprise ottomane après avoir été aghlabide (IX^e siècle), fatimide (X^e siècle) puis hafside pendant trois siècles (du XIII^e au XVI^e siècle). Les Banû Hilâl (XI^e siècle) n'ont pas été les premiers visiteurs arabes. Ils ont été précédés, au VII^e siècle déjà, d'une première incursion qui a conduit à la fondation de la ville de Kairouan. Avant, Byzantins (VI^e siècle) et Vandales (V^e siècle) ont succédé aux Romains (II^e siècle av. J.-C.) qui ont finalement réussi à ravir Carthage, cité fondée à l'arrivée des Phéniciens de Tyr (IX^e siècle av. J.-C.) à la population libyque. Arrêtons-nous ici¹.

Ces couches successives de cultures ont imprégné des pratiques sociales qui vont des rites funéraires à l'architecture en passant par des objets comme les lampes, amphores, mosaïques et statues. Les archéologues en ont fait leur miel. Ces couches de cultures ont, dans le même temps, imprégné des pratiques sociales qui relèvent du registre langagier. Dépendamment des différentes forces politiques qui ont occupé le pays, les habitants ont été amenés à adopter telle ou telle langue. Du libyque, la Tunisie a ainsi été traversée par le punique, le latin, le grec, l'arabe, le turc pour ne citer que quelques-unes des rencontres langagières qui ont eu lieu sur un sol où le plurilinguisme a été la règle. Linguistes et historiens en ont fait leur miel².

1. Sur l'histoire de la Tunisie, v. Bessis (2019) et Boularès (2011).

2. Sur l'histoire linguistique de la Tunisie (et, plus largement de la Méditerranée et du Maghreb), v. respectivement Calvet (2016) et Dakhliia (dir.) (2004).

Mais, la reconstruction de ce passé, y compris par les linguistes, historiens et archéologues, ne peut être formellement neutre et leurs représentations ne sont pas sans influence sur leurs travaux scientifiques. Par exemple, l'archéologue Ghaki soutient que

[l]es supposés idéologiques étaient (...) une constante : si les [s]ources qu'elles soient grecques, latines, païennes ou chrétiennes et plus tard arabes se sont « intéressées » aux autochtones, elles le furent souvent par « intérêt ». Encore de nos jours, force est de constater que l'historiographie moderne qu'elle soit d'époque coloniale ou contemporaine à l'indépendance demeure prisonnière de discours souvent partisans. (Ghaki, 2005 : 35)

De la même manière, et toujours sans mettre en cause le caractère scientifique de leurs travaux, l'historienne Gutron cherche précisément à sonder « l'histoire des regards présents sur le passé » (Gutron et Fauvelle, 2018 : 33). Elle a ainsi montré comment le recours au passé s'opère chez les archéologues de manière sélective suivant le contexte et les acteurs comme cette façon dont s'est construite, par exemple, dans les années 1990, la référence au passé phénicien qui deviendra une variable importante dans la construction de l'histoire de la Tunisie (Gutron, 2010).

Toutefois ces usages du passé ne sont pas exclusifs à celles et ceux qui produisent des connaissances scientifiques. D'autres s'y réfèrent – de manière stratégique (les politiques notamment) ou pas – pour le (s'y) reconstruire. Par exemple, Abbassi a mis en lumière la manière dont les références au passé du pays se construisent dans les manuels scolaires tunisiens en mettant en évidence le caractère différentiel de ces mises en sens historiques (suivant les politiques et les contextes). Par exemple, d'une part, la référence méditerranéenne ne se verra appuyée que dans les années 1990, pas avant ; d'autre part, tandis que les Libyques sont bien considérés comme les premiers habitants, l'assertion est dans le même temps accompagnée d'un corollaire signifiant leur origine égyptienne, « précision qui vise à appuyer la thèse de l'arabité originelle de l'Afrique du Nord. » (Abbassi, 2008 : 117)³

Finalement, les mémoires étant sans cesse resémantisées, regarder en arrière n'est pas chose anodine. Pétries de telles considérations, les pratiques langagières, qui font l'objet du présent article, se déploient. De ces langues qui, à un moment donné de son histoire, ont été celles de la Tunisie, une est aujourd'hui reconnue politiquement. L'arabe fushâ est considéré comme langue du pays selon l'article premier des constitutions de 1959 et de 2014. Contrairement au fushâ qui n'est pas langue natale, les deux langues natales que sont le tamazight et le tunisien ne bénéficient pas d'une reconnaissance politique officielle. Pourtant, depuis qu'il est devenu moins risqué d'exprimer des

3. Nous verrons plus loin comment une lecture analogue est avancée pour les mêmes raisons par d'autres acteurs.

revendications, des voix se sont élevées dès 2011 pour faire entendre leurs conceptions de la langue légitime du pays⁴.

Au cours d'un travail de terrain que je mène depuis 2016 auprès de l'association *Derja* qui promeut la langue tunisienne, j'ai remarqué que le discours construit autour de la légitimité de la langue repose en grande partie sur une mise en récit de l'histoire du pays. Cette observation m'a amenée à m'interroger sur la manière dont d'autres langues de Tunisie sont légitimées par les associations qui les promeuvent. Par conséquent, et tout en continuant à axer mon terrain sur l'association *Derja*, j'ai participé à certaines manifestations organisées par deux autres associations de promotion des langues amazighe et arabe : l'Association Tunisienne de la Culture Amazighe et l'Association de promotion et de défense de la langue arabe (*jam'iyyat tanmyat al-lugha al-'arabiyya wa himâyatihâ*). J'ai aussi eu des échanges avec leurs présidents sous forme d'entretiens formels et informels. Cette étude repose sur ces entretiens ainsi que sur les observations issues des activités organisées par ces associations⁵.

Les lignes qui suivent ont pour objectif d'apporter un éclairage sur les liens entre la légitimation de pratiques langagières et la façon dont l'histoire est sollicitée par la construction d'une mémoire. Celle-ci est entendue comme une « représentation construite du passé » (Fouéré, 2010 : 6), appréhendée par la « mise en forme verbale et physique du passé dans le présent » (Fouéré, 2010 : 7)⁶. Plus précisément, mon intérêt consistera à mettre en lumière les idéologies langagières suivant lesquelles chacune de ces langues est non seulement considérée comme légitime, mais plus légitime que les autres. J'emprunte à Jaffe la définition des idéologies langagières entendues comme

[d]es croyances, souvent inconscientes, concernant ce qui définit une langue comme langue (ses critères fondamentaux) (...) [et] des idées/convictions sur les critères linguistiques liées à des attributs sociaux, individuels ou collectifs, tels que la légitimité, l'autorité, l'authenticité, la citoyenneté (...). Ces idéologies se manifestent dans les discours métalinguistiques et

4. Du point de vue linguistique, les langues amazighes et arabes font partie des langues chamito-sémitiques ou afro-asiatiques. La première appartient à la branche des langues berbères ; la seconde à la branche sémitique. Par ailleurs, je fais le choix d'utiliser les catégories *emic* pour nommer chacune des trois langues en employant la terminologie suivante : langue amazighe ou tamazight ; langue arabe ou arabe fushâ et langue tunisienne ou tunisien. Si d'autres nominations figurent (comme *derja/âmmiyya* ou *barbar*), elles seront celles des acteurs interrogés. Pour une lecture des politiques et pratiques langagières contemporaines à l'endroit de l'arabe fushâ et du tunisien, v. Achour Kallel (2016).

5. Tous les entretiens ont eu lieu à Tunis. L'entretien formel avec Mohamed Abdeladhim (désormais MA), président de l'association qui promeut l'arabe fushâ a eu lieu le 21 décembre 2017. Celui avec Jalloul Ghaki (désormais JG), président de l'association qui promeut la langue amazighe au moment de l'entretien, le 25 février 2018. Le 13 mai 2016, un premier entretien formel a été mené avec Ramzi Cherif (désormais RC), président de l'association *Derja*. Par ailleurs, les entretiens ont été menés en tunisien avec l'emploi de vocables arabes ou français. Les extraits partagés ici sont des traductions de l'auteur.

6. Depuis les travaux pionniers de Halbwachs en 1997 [1950] sur la mémoire, celle-ci a fait l'objet de très nombreux travaux en anthropologie à tel point que Berliner (2005) parle d'un « *Memory boom in anthropology* ». Citons néanmoins les travaux de Baussant (2007, 2017).

se reflètent également dans des pratiques qui les prennent comme point de départ. (Jaffe, 2008 : 517-518)

Dans la première partie de ce texte, j'exposerai les termes dans lesquels chacun des trois discours visite un passé de la Tunisie pour construire une mémoire langagière. Dans la deuxième partie, je montrerai en quoi chacune de ces mémoires constituera le point de départ de lectures sociopolitiques. Dans la dernière partie, et à la lumière des questions précédemment soulevées, je décalerai l'analyse vers ce que ces mémoires soulèvent des problématiques contemporaines.

3. Histoires d'origine, de grandeur et de brassage

3.1. Une histoire d'origine : « De Siwa aux Canaries »

Pour le président de l'Association Tunisienne de la Culture Amazighe, JG, qui se définit lui-même comme Amazighe, la langue amazighe (*amâzîghiyya*) ou tamazight est, sans conteste, une langue légitime de la Tunisie. Elle tire sa légitimité de son caractère originel. « Langue autochtone (*el-lugha el-asliyya*) », elle est celle des « premiers habitants (...), Amazighes »⁷. Dans son discours, il insiste sur l'épaisseur historique de l'amazighe (« 9000 ans d'histoire »), de ses origines géographiques, entre l'Éthiopie et l'Érythrée et de l'éclatement de la matrice des langues en trois parties. L'une de ces parties « s'est mélangée avec les descendants des Capsiens en Tunisie et de là est parue la langue amazighe ». JG fait ainsi remonter l'existence de la langue amazighe à la civilisation capsienne (du VIII^e au V^e millénaire avant J.C). Pour lui, c'est donc depuis le paléolithique que cette langue est parlée et que ses locuteurs existent. Et c'est précisément en tant que langue autochtone parlée par les habitants autochtones depuis des millénaires (ce qui n'est pas le cas des deux autres langues) que cette langue est celle de la Tunisie⁸.

Ces étapes de l'histoire traversées par la langue amazighe ne concernent pas la seule Tunisie. Le récit de JG de l'histoire est accompagné d'un autre récit portant sur des projections géographiques où plusieurs espaces sont convoqués : le Mali, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, les îles Canaries ou les pays du Maghreb font partie de l'histoire des pratiques langagières amazighes. En m'expliquant le danger de l'oubli du tamazight, JG me dit ceci : « Emnay, c'est le cavalier. Ce vocable est connu de Siwa aux Canaries (...). Emnay existe dans les contes des amazighes (...) [ce qui a été relevé depuis] 1895 ». Il en va de même pour le vocable « Era, le bébé qui est dans le ventre de sa mère (...). Pour nous, maintenant, ce vocable va mourir parce qu'il n'est plus utilisé ». De manière significative, l'am-

7. La catégorie « Langue autochtone » implique non seulement une référence aux origines, mais elle implique aussi l'idée de langue natale, ce qui est partagé avec le tunisien, mais pas avec l'arabe fushâ qui n'est la langue natale d'aucune communauté.

8. L'objectif de ce travail étant d'interroger les idéologies langagières que les discours renferment, il sera question dans ce texte uniquement des perspectives de mes interlocuteurs que je ne confronterai pas aux discours scientifiques.

plitude historique est ainsi doublée d'une projection spatiale. Elle va de « Siwa aux Canaries » ce qui, comme nous le verrons plus loin, diffère des projections spatiales produites pour les autres langues.

Mais, construire une mémoire de sa langue signifie également la situer par rapport à d'autres et, par conséquent, construire aussi des mémoires pour les autres langues. Ainsi, à la mise en récit d'une histoire de la langue amazighe participent celles relatives au fushâ et au tunisien. Pour JG, la derja est ancienne aussi. Les deux langues « sont anciennes, les plus anciennes en Tunisie ». La relation entre la derja tunisienne et la langue amazighe est « très étroite, parce que la derja, dans sa formation, a beaucoup pris de la langue amazighe, elle a pris volontairement et s'est constituée comme langue. Pour moi c'est un exemple de coexistences de langues, la derja tunisienne. »

Il explique : elle « est un groupe de langues : la derja tunisienne comporte la langue amazighe, comporte l'arabe, comporte l'espagnol, comporte l'italien, comporte le grec, comporte tout ! La derja tunisienne est une langue qui rassemble [*chêmla*] ». Or cette caractéristique n'est pas celle de l'arabe fushâ qui, bien qu'il soit « une langue à respecter, n'est qu'une langue parmi les langues, [...] ce n'est qu'une langue venue de l'extérieur (*lughâ wâfda*) ». Le caractère d'extranéité affecté à la fushâ s'accompagne du sentiment de mépris qu'il ressent être dirigé, par les tenants du fushâ, envers le tamazight. Par exemple, il soutient que « les Arabes ne parlent pas de tfinagh ; les Arabes, ils parlent de l'amazighe comme une "langue orale sans écriture". » Or, pour JG, le tfinagh montre non seulement la dimension écrite du tamazight mais aussi la profondeur historique de cette langue à travers son lien étroit au libyque.

Par conséquent, étant donné que la langue amazighe est antérieure aux autres, elle devrait être première langue du pays. Quant au tunisien, il devrait être deuxième langue car c'est la langue « la plus utilisée. Plus que toutes les autres langues maintenant, la derja est utilisée partout ». Pourtant, comme il sera développé plus loin, c'est une proposition moins ambitieuse qui a été soumise lors de la rédaction de la constitution de 2014.

3.2. Une histoire de civilisation : « Du golfe à l'océan »

Le président de l'Association de promotion et de défense de l'arabe fushâ, MA, se définit lui-même comme Arabe. Il considère que c'est bien l'arabe fushâ qui est la langue légitime de la Tunisie. Cette légitimité repose sur la grandeur de la civilisation arabe qui est venue phagocyter les autres cultures qui l'ont précédées : « La civilisation arabe, quand elle est venue, a pris les civilisations qui lui pré-existaient, qui étaient petites, faibles (...). La civilisation la plus forte (...) a avalé (...) les autres civilisations qui étaient venues avant ». D'ailleurs, la langue arabe fushâ n'est pas extérieure à la Tunisie, mais bien tunisienne puisque

ceux qui ont promu l'arabité et l'islam, ce sont les enfants du pays, ce sont les berbères (el-barbar). Le premier État à avoir utilisé l'arabe (*'arabiyya*) comme langue officielle est l'état berbère (*ad-dawla al-barbriyya*) (...).⁹

Si pour certains, l'arabe fushâ tire sa légitimité de son caractère sacré (langue du coran), la grandeur de la langue arabe n'est pas d'ordre religieux pour cet acteur : « Ce n'est pas parce que c'est la langue du coran [que l'arabe fushâ est légitime]. C'est le coran qui a employé l'arabe et non pas l'arabe qui serait apparu avec le coran. C'est-à-dire que c'est une langue antérieure au coran ». À cet argument relatif à l'antériorité de la langue à la religion musulmane s'ajoute celui relatif à l'importance de la civilisation qui a parlé cette langue :

l'arabe fushâ, le monde entier reconnaît sa force aujourd'hui ; il a des spécificités qui n'existent pas [dans les autres langues]. Du point de vue linguistique, nous avons besoin de l'arabe (...). [Il] contient plus de mots [que dans les autres langues] ; il contient environ 12 millions de mots, très loin de l'anglais et du français en nombre de mots.

De plus, pour MA, les traductions arabes ayant servi de passerelles entre les écrits grecs et latins montrent le poids historique de cette langue qui, de plus, a laissé des traces dans d'autres langues comme le français ou l'espagnol. Pour cette dernière langue, MA considère qu'en dépit de la volonté politique de lui ôter toute trace de l'arabe, elle contient bien « 3000 mots d'origine arabe ». Et de conclure : « c'est la force de la langue ! »

De la même manière que la construction de la mémoire de la langue amazighe est accompagnée d'une projection géographique, celle de l'arabe fushâ connaît aussi des ancrages spatiaux. MA me dit en effet à quel point il s'agit d'une langue qui rassemble : « Nous nous comprenons tous, du golfe [persique] à l'océan [atlantique] », avance-t-il. D'une part, l'espace géographique sollicité se prolonge à l'est et s'arrête au Maroc, alors que celui de la mémoire amazighe se décale plus à l'ouest. D'autre part, les mêmes espaces géographiques ne recouvrent pas les mêmes interprétations. Par exemple, s'ils parlent tous deux des pays du Maghreb, MA parle de « Maghreb arabe », dénomination pour le moins problématique pour des Amazighes qui y voient un déni de reconnaissance de leur communauté dans ces pays.

Quant aux liens entre la construction d'une histoire de la fushâ et celles des deux autres langues, MA considère le tunisien non pas comme une langue mais comme « une manière de prononcer » l'arabe fushâ. Si bien que la mémoire relative au tunisien, comme du sable entre les doigts, ne peut être saisie. Elle file rapidement pour se confondre avec celle du fushâ. Quant à la langue amazighe, le propos est partagé entre deux assertions. D'une part, et bien qu'il se considère arabe, il n'écarte

9. Dans un texte paru par le Groupe international de travail pour les peuples autochtones, Belkacem Lounès aborde le caractère délibéré de l'usage du vocable « barbar » au lieu de « amazighe » : « les organisations panarabistes (...) préfèrent d'ailleurs employer le terme « Berbère » à la place de « Amazigh », car « berbère » se prononce en arabe « bar-bar », prononcé « barbare », ce qui laisse penser à sauvage, arriéré, montagnard, inculte. », page consultée le 27 mars 2021 : <https://gitpa.org/web/TUNISIEEN2015.pdf>.

pas la possibilité d'être, avec les autres, amazighe : « Qui te dis que nous ne sommes pas berbères ? », me dit-il. Mais cette possible ascendance n'en devient pas appartenance pour autant. La preuve : le président de l'association de défense de la langue arabe fushâ en Algérie est lui-même « du groupe des berbères (*barbar*), du groupe des amazighes, affirme MA, parce que l'appartenance est civilisationnelle et que la civilisation qui domine maintenant est la civilisation arabe ». D'autre part, comparativement au discours de JG, l'histoire des amazighes est-elle-même racontée autrement dans celui de MA pour soutenir que les Amazighes sont arrivés du Yémen et que, en définitive, ils sont bien Arabes. Le poids historique relatif aux deux autres langues est ainsi, dans cette construction mémorielle, bien modéré.

3.3 Une histoire de brassage : « De Benzart à Ben Guerdène »

Le président de l'association *Derja*, RC, se définit comme Tunisien. Non pas que les deux autres présidents d'association ne s'y identifient pas. Pour RC, cette définition ne renvoie pas à une seule appartenance, mais renferme l'amazighité et l'arabité tout en ne s'y réduisant pas. Pour lui, la langue légitime en Tunisie est la langue tunisienne. En plus d'être langue natale, le tunisien est le reflet de l'histoire plurimillénaire du pays. Le logo de son association rend d'ailleurs bien compte de la manière dont il construit l'histoire de cette langue. Il fait référence à un voilier qui traverse les civilisations et qui recèle les richesses dont chacune des cultures a laissé des traces dans la langue actuelle. Les propos rédigés sur le site de l'association résument bien cette construction :

La derja est notre langue tunisienne qui parle, seule, de notre histoire. De Élyssa et Carthage, nous passons aux Romains et aux Vandales, aux Byzantins et aux Arabes. Notre langue est une bonne ratatouille¹⁰ de mots (...) d'origine berbère, latine, italienne, française, arabe... Un très beau mélange tunisien qui explique l'ouverture de notre fabuleuse civilisation. Notre langue est ce qui rassemble les habitants du pays¹¹.

Pour RC, le tunisien se compose d'arabe, mais aussi d'autres langues. En n'écartant pas l'impact historique de ces autres langues dans la pratique du tunisien actuel, un poids différent est d'emblée octroyé à l'arabe fushâ. Il est perçu comme une langue parmi d'autres qui est venue, en cours de route (les Arabes arrivent en Tunisie à partir du VII^e siècle), nourrir la langue tunisienne tout comme celle-ci a été nourrie par le libyque, le punique, le latin, le grec et comme elle le sera par le turc, l'espagnol ou le français.

Si la mémoire du tamazight se projette spatialement « de Siwa aux Canaries », que celle du fushâ se projette « du golfe à l'océan », la mémoire de la langue tunisienne est bien cramponnée aux frontières du pays. Pour évoquer une initiative qui recouvre toute la surface du pays, l'expression consacrée

10. Le mot utilisé est *tchakchîka* qui est un vocable tunisien difficilement traduisible. Il est dérivé du nom d'un plat, *Chakchûka*, cuisiné à base de plusieurs légumes. Le mot renvoie justement à l'idée d'un mélange typiquement tunisien.

11. Propos traduits du site de l'association *Derja*, page consultée le 24 mars 2021 : <http://www.bettounsi.com/>.

est « de Benzart à Ben Guerdène », deux villes qui se trouvent respectivement au nord et au sud du pays. Il est possible d'appliquer cette formule pour délimiter la projection spatiale de la mémoire qui correspond à la langue tunisienne.

En résumé, le caractère légitime de chacune de ces langues tire sa pertinence d'une histoire du passé : c'est parce que nous sommes une grande civilisation que l'arabe devrait être la langue de la Tunisie ; c'est parce que nous sommes les autochtones que le tamazight devrait être une langue de Tunisie ; c'est parce que le tunisien reflète notre histoire qu'il devrait être une langue de Tunisie. Mais la construction de ces mémoires n'a pas seulement pour fonction d'établir une justification de la langue convenable. Elle participe dans le même temps à tracer son chemin au présent. Dans la partie qui suit, il sera question de la manière dont ces compréhensions du passé sont mises en actes – et en discours – pour interpréter le présent.

4. Les mémoires comme matrices de lectures sociopolitiques du présent

Chacune des langues est soutenue par une mémoire qui justifie sa légitimité. Ce faisant, ces mémoires disent aussi comment les choses devraient être et l'espace sociopolitique que ces langues devraient occuper. Si, comme nous le verrons plus bas, leurs lectures sociopolitiques diffèrent, en revanche mes interlocuteurs convoquent pour leur évaluation des indicateurs analogues. Ainsi, ils se plaignent tous de la déconsidération que chacune des langues subit politiquement ; du manque ou de l'absence de subventions accordées par le ministère de la culture ; de l'inanité ou de la non-application des lois nationales et internationales ou encore du manque ou de l'absence d'investissement dans l'enseignement de chacune d'elles. Ce dernier point prend une place importante dans les logiques de mes trois interlocuteurs et illustre, pour chacun d'eux, la négligence politique à l'endroit de ces langues.

4.1. Une problématique de la différence

JG considère que la langue amazighe devrait être enseignée

dans les écoles tunisiennes parce que, d'après les recommandations qui proviennent des Nations unies, il faut que (...) [la langue amazighe] soit enseignée dans les trois niveaux d'enseignement [primaire, secondaire et universitaire]. Il existe une recommandation qui provient de l'ONU [datée] de (...) novembre 2016 (...). Il faut trouver les dispositifs administratifs et juridiques pour qu'elle soit enseignée.

Ce devoir d'enseigner la langue amazighe relève non seulement du « droit du citoyen », mais est d'autant plus facilité pour JG par le fait qu'

il existe des supports, il y a tout. Il y a des glossaires, il y a des supports, il y a des méthodes pédagogiques très développées qui ont été faites par des spécialistes en linguistique amazighe en Lybie, au Maroc et en Algérie, qui s'enseigne. On a même la possibilité de former des professeurs en langue amazighe. Ils peuvent [soit] étudier à l'étranger [soit faire venir] quelqu'un (...) pour leur enseigner ici [en Tunisie] ; cette possibilité existe.

Cet enseignement du tamazight, JG ne le motive pas seulement par l'existence de lois et la promptitude de former un staff pédagogique. Il l'est aussi pour des raisons humaines et psychologiques : des expériences personnelles nourrissent cette démarche. Né en 1956, JG raconte son désarroi d'enfant d'un village amazighe qui ne savait parler que tamazight et qui a même été frappé par ses instituteurs pour cette raison. Des élèves ne savaient pas comment demander à leur instituteur l'autorisation d'aller aux toilettes, il fallait trouver des subterfuges : « l'instituteur ne sait pas [parler tamazight] (...). La plupart des instituteurs n'étaient pas du village parce que dans les années 60 et 70 il n'était pas facile au ministère de l'Éducation de trouver des instituteurs du village. » JG soutient que ce type de vécu n'a pas disparu aujourd'hui : « À tamezret et à Tawjout, surtout à Tawjout (...) [quand l'élève va à l'école] il vit cette crise (*azma*), ce choc (*es-sidâm*) ».

Afin de mettre fin à cette épreuve vécue par des enfants amazighophones, des organismes ont été contactés. JG confie :

Honnêtement, ici, on en a même parlé à l'organisation des droits de l'enfant. Pourquoi l'enfant amazighe qui vit cet état n'est pas secouru ? [Pourquoi ne pas] le laisser poursuivre l'apprentissage de sa langue puis lui ajouter l'arabe comme on ajoute après le français ? Cette coupure est très mauvaise !

L'appréciation de l'état de vigueur de la langue dans la configuration sociopolitique s'insère dans une appréciation, plus globale, du présent sociopolitique. Par exemple, ce n'est pas seulement la langue amazighe qui est sacrifiée pour JG, mais l'ensemble de la culture amazighe. Si bien que le manque de considération politique à l'égard de la langue amazighe relève en réalité d'une politique visant délibérément à marginaliser et à exclure la communauté amazighe. Il s'agit pour JG de « la continuité d'une politique suivie avec méthode pour marginaliser les Amazighes de Tunisie ». L'une des raisons de cette volonté politique réside pour lui dans une problématique de gestion des différences : « on ne respecte pas nos différences. Et quand je parle de nos différences, ce n'est pas seulement pour la langue, mais nos différences dans l'identité, dans le genre, dans la couleur, dans la croyance, et même dans la coloration politique ». Si les différences étaient respectées, toutes les langues auraient « la même valeur (...). Nous adopterions avec elles le même comportement et nous nous éloignerions de l'exclusion de n'importe quelle langue ». La langue amazighe pourrait ainsi « être une langue vivante, respectable, existante et enseignée ». Or, actuellement, le non-respect des différences amène pour JG une hiérarchisation dans la considération de chacune des langues. Par conséquent, même si la mémoire autorise la langue amazighe à être la première langue de Tunisie, la réalité sociopolitique ne le permet pas : « Il est vrai aujourd'hui, depuis [19]56 [année de l'indépen-

dance tunisienne] jusqu'à maintenant, il y a 62 ans ; il n'est pas raisonnable qu'elle soit la première langue ».

4.2. Une problématique de forces politiques internationales

Nous pourrions légitimement nous attendre à ce que l'arabe, seule langue politiquement reconnue, soit considéré comme suffisamment soutenue par un État qui, à l'instar des autres pays arabophones lors des décolonisations, a mené une politique d'arabisation (par exemple les journées de célébration de la langue arabe sont, contrairement aux deux autres, non seulement plus nombreuses, mais certaines sont soutenues sur le plan national et international¹²). Ce n'est pourtant pas le cas.

Pour MA, s'il est vrai que l'enseignement est arabisé, il ne l'est qu'en partie, et mal : « les sciences [sont enseignées] jusqu'en 3^e année en arabe, puis en 4^e on vient changer en français ; et on leur remet le même programme »¹³. L'enseignement arabisé est donc « altéré » (mchawwah) et « quand l'arabisation est incomplète, nos élèves souffrent (...). Ce n'est pas une vraie arabisation : la question est une question politique », soutient-il.

Pour lui, ce manque de fermeté à l'égard de l'arabe fushâ remonte aux premiers choix des langues d'enseignement dès l'indépendance :

Le discours de Bourguiba [premier président tunisien de 1957 à 1987], juillet [19]58 : qu'est-ce qu'il y dit ? À l'époque, ils avaient mis en place (...) 3 filières : A, B et C. Et ils ont appelé la filière A 'filière fondamentale' (*assliyya*). Et il [Bourguiba] dit dans son discours que, après 10 ans, les filières B et C vont être déplacées à la filière A, ce qui signifie l'arabisation de l'enseignement, tout [l'enseignement]. Ce qui s'est passé est l'inverse. C'est que la « A », ils l'ont (...) mise à mort et les « B » et « C » sont redevenues celles qui fonctionnent. Ça, c'est une violation de ses propres propos, président d'une république !

L'arabisation de l'enseignement fait ainsi pour lui partie d'une perspective politique plus large où l'arabe fushâ est instrumentalisé tant par Bourguiba que par Ben Ali. En réalité, ce n'est pas tant l'arabe fushâ qui est concerné, mais il s'agit, par son biais, d'arriver à des fins politiques. Par exemple, en 1994, une circulaire interdisait l'usage du français au sein de l'administration, des correspondances administratives comme des enseignes commerciales. Mais, pour MA, ce document a seulement existé « pour mettre la pression sur la France » et, dénué de considérations punitives, n'a pas été efficace. Aujourd'hui, avance-t-il, non seulement les correspondances de la STEG (la Société tunisienne de

12. Comme la Journée mondiale de la langue arabe (fixée par l'UNESCO au 18 décembre) ; la Journée nationale de la langue arabe (le 1^{er} mars) et la Journée internationale de la langue maternelle (UNESCO, le 21 février).

13. Le modèle d'enseignement préuniversitaire est passé d'un modèle école primaire-lycée à un modèle tripartite école primaire-collège-lycée. La 3^e année évoquée par MA correspond ainsi aujourd'hui à la 9^e année de collège ; la 4^e année à la première année de lycée.

l'électricité et du gaz) comme les correspondances des banques sont en français mais les slogans publicitaires sont en *ʿāmmiyya*.

Plus largement, les politiques enfreignent eux-mêmes à la constitution tunisienne en s'exprimant dans d'autres langues que l'arabe *fushâ*. En plus des exemples de Bourguiba et de Ben Ali, ceux d'après la révolution n'ont pas fait mieux. Aussi bien Moncef Marzouki (2011-2014)¹⁴, Béji Caid Essebsi (2014-2019) que le chef de gouvernement Mehdi Jomaa (2014-2015) ont parlé en Tunisie comme à l'étranger d'autres langues que celle prescrite par la Constitution. Nourrie par cette succession de violations des lois, une plainte a même été déposée auprès de l'Instance gouvernementale vérité et dignité (IVD) chargée de la justice transitionnelle où MA déclare y avoir été entendu par deux magistrats.

Tandis que JG reliait la politique linguistique à l'égard de la langue amazighe à une politique nationale plus large en rapport à la culture amazighe, MA, lui, place la politique linguistique à l'égard de l'arabe *fushâ* dans la continuité de stratagèmes internationaux visant les pays arabophones. Pour MA, il s'agit d'un plan (*mukhattat*) « des forces mondiales » (« les forces, l'impérialisme, l'Amérique »), « une guerre orientée contre la langue arabe » qui cherche à ce que « chaque pays parle son propre dialecte ». Cet objectif de « destruction de la langue arabe » passe par une influence exercée auprès des politiques des pays arabophones pour les affaiblir et mieux les contrôler. Ainsi, considérer la langue tunisienne comme une langue à part tout comme parler de la légitimité de la langue amazighe vise d'après lui à nourrir ces velléités de dissensions encouragées par des « puissances étrangères » quand elles ne sont pas directement leur paraient. Par conséquent, l'enjeu est, pour une association comme la sienne, de juguler ces manœuvres pour ne pas désunir ce que la langue arabe est légitimement en mesure de consolider.

4.3. Une problématique de *realpolitik* nationale

Alors que JG rapportait que des élèves amazighophones ne pouvaient s'exprimer dans leurs langues à l'école parce qu'ils ne se faisaient pas comprendre, RC considère que même si les élèves se font bien comprendre lorsqu'ils parlent tunisien, ils se font systématiquement « corriger », comme s'ils parlaient mal la langue convenable. Pour lui, cela est dû à la correspondance entre tunisien et arabe *fushâ*, c'est-à-dire au fait qu'ils ne soient pas considérés comme deux langues différentes. RC soutient que la pleine reconnaissance du tunisien comme langue à part entière aurait pour conséquences de prémunir les élèves puisqu'elle amènerait la reconnaissance de leurs compétences linguistiques en tunisien tout en leur permettant de développer leurs compétences dans une langue qu'ils ont déjà éprouvée. Si l'enfant apprend dans sa propre langue, l'apprentissage de la langue arabe *fushâ*, qui viendrait quelques années plus tard, n'en serait, pour RC, que meilleur.

14. Qui a lui-même, et à plusieurs reprises, dénoncé les pratiques langagières en Tunisie. V. par exemple son texte paru sur le site Al-Jazeera.net, page consultée le 31 mars 2021 : <https://www.aljazeera.net/opinions/2011/11/6/أ-غ-ي-أ-ب-ق-ك-س-ل-م-ن-ر-ق-ل-ا-ب-ر-ع-ل-م-ل-ك-ت-ي-س>.

Mais pour dispenser un enseignement en tunisien, encore faut-il résorber la dure exigence de faire traduire les manuels rédigés en arabe fushâ au tunisien. Des tentatives ont pourtant été faites. Un chef d'entreprise, père de deux enfants, a sollicité l'association pour faire traduire les manuels de sciences et de mathématiques correspondants aux niveaux scolaires de ses deux enfants. Quelques réunions ont été tenues pour réfléchir au lexique tunisien à adopter avant de prendre la mesure du projet et de se rendre à l'évidence de la nécessité de faire appel à des spécialistes (éducateurs comme linguistes) et de les rémunérer. Le projet ne s'est pas poursuivi.

En outre, c'est dans cette même veine relative au bien-être linguistique des enfants que RC a rédigé une demande adressée à la chaîne nationale tunisienne pour demander la diffusion de dessins animés doublés en tunisien. Certains l'ont déjà été voilà quelques décennies comme *Naqqâr ez-zahwânî* (« Woody woodpecker ») et *Ech-chîkh Kahfân* (« Capitaine Caverne »), mais ils ne sont plus diffusés aujourd'hui à la faveur de dessins animés en arabe fushâ. Deux correspondances ont été envoyées, restées sans réponse.

RC, tout comme JG, n'envisagent pas de ravir l'arabe fushâ à la Tunisie. Pour lui, il s'agit d'une langue qui doit demeurer parce qu'elle fait partie de l'histoire de la Tunisie. Toutefois, elle devrait vivre en bonne camaraderie avec le tunisien. De fait, le présent étant ce qu'il est – c'est-à-dire le produit de plusieurs strates de cultures successives ayant été, chacune à un moment donné, celle du pays –, le mieux selon lui sera de composer avec ce présent. Comment ? En reconnaissant l'apport de toutes les cultures et en considérant la langue tunisienne aujourd'hui comme une langue emblème de cette réalité sociohistorique.

5. Trois mémoires à l'épreuve du présent

Ces descriptions appellent un certain nombre de remarques et de précisions. La première remarque a trait au fait suivant : il a été question, dans ce texte, des langues qui sont soutenues par des associations. À première vue, il s'agit bien des langues de la Tunisie. Mais, à bien considérer les choses, l'on s'aperçoit qu'il en manque : il est à noter qu'à ma connaissance, il n'existe pas d'association de promotion de la langue dite judéo-tunisienne. Même s'il s'agit d'une langue de moins en moins parlée¹⁵, l'inexistence d'associations œuvrant à promouvoir ou à revitaliser la langue d'une communauté qui fait partie intégrante de l'histoire de la Tunisie est le fruit d'un ensemble de choix politiques. Comme l'avance Bessis, sous la présidence de Bourguiba déjà, « [l]a communauté nationale est définie par son appartenance à l'arabité et à l'islam qui en deviennent constitutionnellement les constituants privilégiés, excluant du même coup les segments non arabes et non musulmans de la population. » (Bessis, 2019 : 371) À cette orientation s'ajouteront d'autres considérations liées au départ massif de

15. Elle est considérée comme une langue en danger. V. <http://www.endangeredlanguages.com/lang/3705>, page consultée le 30 mars 2021.

la communauté de culture juive de la Tunisie et à la position tunisienne de soutien de l'État palestinien. Il serait pourtant utile d'interroger cette mémoire¹⁶.

La deuxième observation se rattache à l'idée selon laquelle chacune des trois logiques considère la langue légitime qu'elle soutient comme à la fois langue natale et langue légitime du pays. Par exemple, pour argumenter l'importance de l'enseignement en arabe fushâ, MA affirme : « Il faut que l'enseignement soit assuré dans sa propre langue ». Même si ce ne sont pas les mots exacts employés par JG et RC, ils auraient parfaitement pu l'être puisque ceux-ci considèrent la langue amazighe pour le premier et tunisienne pour le second comme étant leur « propre langue ». Or ces mémoires distinctes donnant lieu à des imaginaires langagiers différents d'une même appartenance citoyenne n'ont pas encore fait partie d'une politique linguistique tunisienne. Dès 1959, l'article premier de la constitution soutient que l'arabe fushâ est langue du pays. La politique autoritaire a ensuite pris le relais pour imposer une vision homogénéisante supportant mal l'expression des différences religieuses, politiques comme langagières. Plus tard, le fait que ce même article ait été maintenu dans la Constitution de 2014 montre que, du point de vue politique, les options n'ont pas sensiblement changé¹⁷.

Enfin, en cherchant à interroger les mémoires langagières, mon point de départ tentait naturellement de reconstruire des allers-retours entre passé et présent. Or il s'est avéré que ces lectures socio-politiques du présent allaient, pour chacune de ces associations, inspirer des actions à entreprendre. Il s'agira par exemple d'encourager l'usage de chacune des langues en récompensant celles et ceux qui les utilisent ; d'exploiter la Journée internationale de la langue maternelle pour sensibiliser un public plus large sur l'importance du « bon » usage langagier ou encore de communiquer au sujet des parutions écrites dans la langue « convenable ». L'objectif de ces actions est de réduire l'écart entre ce qui devrait être et ce qui est et de tendre ainsi vers la construction d'un futur qui répond aux attentes de chacun. Par conséquent, cette construction d'une mémoire langagière ne réfère pas seulement au passé et n'autorise pas seulement une lecture du présent. Elle sert aussi à jeter les bases d'un avenir souhaité.

6. Conclusion

Cette étude a porté sur les liens entre mémoires et idéologies langagières au sujet des trois langues, arabe, amazighe et tunisienne. Chacune de ces mémoires repose, pour établir sa légitimité, sur la mise en récit d'un rapport au passé. Les premiers considèrent que le tunisien, fruit de plusieurs strates historiques, est la langue du pays qui devrait être reconnue comme telle. Les deuxièmes considèrent que la langue amazighe, langue originelle, devrait être reconnue. Alors que les troisièmes considèrent

16. Notons au passage que Fontaine (2017) comme Kassab et Khedher (2019) traitent des traces des langues judéotunisiennes dans l'histoire de la littérature tunisienne.

17. Notons toutefois avec Baussant que « [l]es tentatives d'intégration des différentes expériences au sein d'une mémoire nationale n'équivalent pas toujours à une réelle reconnaissance historique » (Baussant, 2007 : 390).

que l'article premier de la constitution qui stipule que la langue arabe est la langue du pays n'est pas appliqué dans les faits. Les trois ensembles de discours justifient leurs causes en remontant dans l'histoire et en décidant de « s'arrêter à un moment donné ». Ce faisant, et à la lumière des enjeux langagiers, ces mémoires contribueront à évaluer les conditions sociopolitiques au présent et à penser à des alternatives langagières futures.

Bibliographie

- Abbassi, Driss (2008), « Le Maghreb dans la construction identitaire de la Tunisie postcoloniale », *Critique internationale*, vol. 3, n° 40, p. 115-137.
- Achour Kallel, Myriam (2016), « “La Rolls et la Volkswagen”, écrire en tunisien sur Facebook en 2016 », *JAIS. Journal of Arabic and Islamic Studies*, n° 16, p. 253-272.
- Berliner, David (2005), « *The Abuses of Memory: Reflections on the Memory Boom in Anthropology* », *Anthropological Quarterly*, vol. 78, n° 1, p. 197-211.
- Baussant, Michèle (2007), « Introduction. Penser les mémoires », *Ethnologie française*, vol. 37, n° 3, p. 389-394.
- Baussant, Michèle et Foscarini, Giorgia (2017), « Échanges d’histoires, passages d’expériences et jeux de la mémoire », *Ethnologies*, vol. 39, n° 2, p. 3-29.
- Bessis, Sophie (2019), *Histoire de la Tunisie. De Carthage à nos jours*, Paris, Tallandier.
- Calvet, Louis-Jean (2016), *La méditerranée. Mer de nos langues*, Paris, CNRS Éditions.
- Boularès, Habib (2011), *Histoire de la Tunisie : les grandes dates, de la Préhistoire à la Révolution*, Tunis, Cérés Éditions.
- Dakhli, Jocelyne (dir.) (2004), *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l’histoire du Maghreb*, Paris/Tunis, Maisonneuve et Larose/IRMC.
- Fontaine, Jean (2017), *La littérature tunisienne*, Tunis, Arabesques.
- Fouere, Marie-Aude (2010), « La mémoire au prisme du politique », *Cahiers d’études africaines*, n° 197, p. 5-24.
- Ghaki, Mansour (2005), « Quel sens faudrait-il donner aux termes Autochtones, libyen, libyque, liby-phénicien, numide et maure ? », *Studi Magrebini. Nouvelle série*, vol. III, p. 35-42.
- Gutron, Clémentine et Fauvelle, François-Xavier (2018), « Comment naissent les ruines. Souvenirs de ville, désir d’archéologie à Sijilmâsa (Maroc) », *Genèses*, n° 110, p. 32-54.
- Gutron, Clémentine (2010), *L’archéologie en Tunisie (XIX^e-XX^e siècles). Jeux généalogiques sur l’Antiquité*, Paris, Karthala.
- Halbwachs, Maurice (1997), *La mémoire collective* (1950), Paris, Albin Michel.
- Jaffe, Alexandra (2008), « Parlers et idéologies langagières », *Ethnologie française*, vol. 38, n° 3, p. 517-526.
- Kassab-Charfi, Samia et Khedher, Adel (2019), *Un siècle de littérature en Tunisie. 1900-2017*, Paris, Honoré Champion.